



VILLE DE CHARLIEU

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU 28 JUILLET 2011

PRESENTS:

Bruno BERTHELIER	Martine DESBOIS
Eric BALLANDRAS	Sylvie PONCET
Jean LABOURET	Etienne HERTZOG
Jérémie LACROIX	Joëlle GUEGUEN
Agnès FABIANSKI	Philippe GARCIA TOVAR
Emmanuelle NUNES DA GRACA	Henri POINSOT BERTHELOT
Véronique PICAVET	Antonio RODRIGUES
Agnès BRISEBRAS	Thomas GUERIN
Marianne PONSON	
Laurence FAYOLLE	Nicole BIZET
Dominique MONCORGER	

ABSENTS EXCUSES :

Brigitte MAZARD DURAND (procuration à Martine DESBOIS)
Chrystèle FAURIE (procuration à Eric BALLANDRAS)
Roger GUILLERMAIN (procuration à Etienne HERTZOG)
Marie-Laure NESME (procuration à Thomas GUERIN)
Patricia GARCIA (procuration à Laurence FAYOLLE)
Alain MERCIER (procuration à Nicole BIZET)
Henriette DRUERE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Martine DESBOIS _____

Monsieur le Maire ouvre la séance en présentant les excuses et procurations.

Il soumet à l'approbation des membres du Conseil le procès verbal de la séance du 7 juillet 2011.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès verbal de la séance du 7 juillet 2011 est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est ensuite abordé.

I) DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE : CHOIX DU DELEGATAIRE ET APPROBATION DU CONTRAT

Monsieur le Maire rappelle la procédure en cours relative à la délégation du service de l'eau potable et les motifs qui l'ont amené à choisir, au vu de l'avis de la commission et après négociations, l'offre de l'entreprise SAUR.

Il donne lecture du rapport du Maire qui a été élaboré afin de retracer l'ensemble de la procédure. Il expose que 4 entreprises avaient déposé un dossier de candidature et qu'elles ont été admises à présenter une offre. Trois offres ont été remises. Après analyse des offres remises par les 3 entreprises, la commission d'ouverture des plis a donné toute latitude à Monsieur le Maire pour négocier avec ces entreprises. Des auditions ont été organisées à l'issue desquelles les entreprises ont chacune remis une offre améliorée.

Le maire a demandé aux entreprises de formuler leur dernière offre pour le 27 juin 2011 à 10H30, date et heure de clôture des négociations, en intégrant le SIG, Système d'Information Géographique, le renouvellement de tous les branchements plombs avant le 25 décembre 2013 et l'installation de la radio relève. Ce système permet d'effectuer les relèves des compteurs par le biais d'un boîtier qui collecte les relevés des consommations sur un quartier. De ce fait, les consommations ne seront plus estimées et un gain de temps est observé pour l'agent chargé de cette tâche.

Suite à la réception des trois offres qui sont toutes parvenues dans le délai imparti, l'analyse des offres a montré que sur une facture de 120m³, consommation de la plupart des ménages charliendins, une augmentation de 2.5% sur la part délégataire était observée avec l'offre de l'entreprise CHOLTON par rapport au prix actuel, une économie de 13.3% sur la part délégataire était observée avec l'offre de l'entreprise VEOLIA par rapport au prix actuel, et une économie de 22% sur la part délégataire était observée avec l'offre de l'entreprise SAUR par rapport au prix actuel.

Il présente le projet de contrat de délégation de service public.

Monsieur le Maire expose que l'offre de l'entreprise SAUR inclut le changement de tous les compteurs d'ici le 1^{er} octobre 2012 afin d'installer la radio relève. Ces compteurs seront rétrocedés à la commune à l'issue du contrat (5 ans). De même, les charliendins auront la possibilité de suivre leurs consommations quotidiennement avec le système Domoveille.

Madame Fayolle, conseillère municipale, acte que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de l'entreprise SAUR mais souligne que certains des prix pratiqués sont plus chers que ceux de ses concurrents et notamment dans le règlement de service. Elle s'interroge également sur la réactivité de cette entreprise.

Monsieur le Maire expose que l'offre de SAUR reste sans conteste la plus intéressante économiquement. La SAUR s'engage à intervenir dans les 2 heures maximum après appel de la collectivité, ce délai est contractuel.

Monsieur le Maire explique que cette diminution de 22% de la part délégataire obtenue par la renégociation du contrat d'affermage va permettre à la collectivité d'augmenter la part communale du prix de l'eau afin de faire face aux lourds investissements qu'elle aura à réaliser, en limitant l'impact financier sur l'usager. Il rappelle qu'une station de traitement de l'eau potable doit être réalisée d'ici 2013, pour un montant prévisionnel de 1 700 000€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (22 pour et 4 abstentions), le choix de Monsieur le Maire, décide de confier l'affermage du service public d'eau potable à la société SAUR, approuve le projet de contrat de délégation de service public et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes.

II) AVENANT N°2 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTRUCTURATION DE LA STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 27 février 2008, la commune de Charlieu a confié la maîtrise d'œuvre pour la restructuration de sa station

d'épuration et pour la réalisation d'une plateforme de traitement des boues au groupement IRH Ingénieur Conseil et SOTREC Ingénierie pour un montant initial de 114 285€H.T. Ce marché a fait l'objet d'un avenant n°1 en date du 28 septembre 2010 afin de fixer le coût prévisionnel définitif de l'ouvrage et le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à l'issue des études d'avant projet, avenant portant le forfait de rémunération à 118 145€H.T.

Monsieur Lacroix expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de fixer par la voie d'un avenant n°2, le montant de la prestation du maître d'œuvre en raison d'une prolongation du délai global des travaux ainsi que de la réalisation d'une mission complémentaire pour l'étude et la mise en place d'un broyage des boues. En effet, les problèmes liés à l'augmentation de l'usage domestique de lingettes entraînent l'observation de filasses qui pourraient endommager la centrifugeuse.

Monsieur Lacroix présente l'avenant n°2 à intervenir avec le groupement IRH Ingénieur Conseil et SOTREC Ingénierie qui fixe le montant de rémunération du maître d'œuvre à 123 667.63€ H.T. (décomposé comme tel : forfait définitif de rémunération d'un montant de 115 682.63€H.T. + dossier Loi sur l'Eau d'un montant de 5 585€H.T. + études et suivi broyeur d'un montant de 2 400.00€H.T.), soit une augmentation de 8.21% par rapport au montant initial du marché.

Le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, l'avenant n°2 à intervenir avec le groupement IRH Ingénieur Conseil et SOTREC Ingénierie pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la station d'épuration et autorise Monsieur le Maire à le signer.

III) AVENANT N°2 AU MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA MISE EN PROTECTION DES PUIITS DE CAPTAGE DU PRE DE LA DOUX

Monsieur le Maire rappelle la procédure en cours relative à la mise en protection des puits de captage du pré de la Doux et le marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le cabinet AXIS CONSEILS le 23 décembre 2002.

Monsieur Lacroix expose que la procédure nécessite la rédaction d'une notice d'incidence du dossier loi sur l'eau à transmettre à la police de l'eau. Cet élément n'étant pas prévu initialement, il présente l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre qui introduit cette prestation pour un montant forfaitaire de 800€H.T. Cet avenant porte le montant du marché à 8 160€H.T. soit une augmentation de 10.87% par rapport au montant initial du marché.

Le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, l'avenant n°2 à intervenir avec le bureau d'études AXIS Conseils pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en protection des puits de captage du Pré de la Doux et autorise Monsieur le Maire à le signer.

IV) AVENANT N°2 AU LOT N°5 AVEC L'ENTREPRISE CHATAING POUR LE REAMENAGEMENT DES LOCAUX DE L'INTERNAT

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la séance en date du 26 février 2011, l'assemblée délibérante a attribué le lot n°5 « Menuiseries extérieures PVC - Occultation » pour les travaux de réaménagement de l'Internat à l'entreprise Chataing pour un montant de 90 358.28€H.T.

Monsieur Labouret expose qu'il est nécessaire dans le cadre de la réalisation du chantier de prévoir la dépose des soupiraux existants ainsi que leur remplacement par 20 fenêtres en PVC. Cette intervention concerne les ouvertures du sous-sol qui doivent être remplacées et qui n'étaient pas prévues au programme de travaux initial. Le montant de l'avenant n°2 s'élève à 6 105.20€H.T. et entraîne une augmentation du prix du marché de 6.75%.

Il présente donc l'avenant n°2 à intervenir au lot n°5 « Menuiseries extérieures PVC -

Occultation» du marché de réaménagement des locaux de l'internat avec l'entreprise Chataing qui fixe le montant du marché de travaux à 96 463.48€H.T.

Le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** l'avenant n°2 au lot n°5 avec l'entreprise Chataing pour le réaménagement des locaux de l'Internat et autorise Monsieur le Maire à la signer.

V) CESSION DE L'ORANGERIE DES MUSEES A LA SCI « L'ORANGERIE »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 7 juin 2010, il a approuvé la vente de l'Orangerie des Musées à Monsieur Franck Mercier au tarif de 25 000€ en raison de l'état de vétusté du bâti, celui-ci souhaitant restaurer ce bâtiment afin d'aménager des logements pour personnes âgées.

Il expose que Monsieur Mercier s'est associé à d'autres personnes sur ce projet et qu'une SCI a été créée, la SCI « L'orangerie » représentée par Monsieur Stéphane Michaud. Deux à trois logements pour personnes âgées seront réalisés.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'autoriser la vente de l'Orangerie des Musées, située 9 boulevard Général Leclerc, à la SCI « L'orangerie ». La parcelle vendue représente 2a 62ca de la parcelle cadastrée section AR numéro 753 d'une superficie globale de 79a 99ca.

Le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** la cession de l'Orangerie à la SCI de L'Orangerie.

VI) VENTE DE TERRAINS RUE DE L'ABATTOIR : PRECISIONS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 17 décembre 2010, il a approuvé la vente d'une partie d'une parcelle de terrain, propriété du domaine privé de la commune, située rue de l'abattoir à Monsieur Desmonnet, propriétaire d'un tènement immobilier jouxtant cette parcelle.

Il expose que Monsieur Desmonnet a vendu ce bien à Monsieur et Madame Malot Philippe et qu'il est désormais nécessaire d'autoriser la vente à ces nouveaux propriétaires. De plus, lors du bornage réalisé sur site, il est apparu que deux parcelles sont concernées par cette cession, la parcelle cadastrée section AP numéro 5 pour une surface de 11ca et la parcelle cadastrée section AP numéro 6 pour une superficie de 1a 49ca.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la réalisation de cette vente de terrain au profit de Monsieur et Madame Malot. Cette vente sera réalisée au prix de 1120€ conformément à l'avis des domaines.

Le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité**, la vente de terrains rue de l'abattoir à Monsieur et Madame Mallot.

VII) CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX AVEC L'ASSOCIATION UNSS DU LYCEE JEREMIE DE LA RUE

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que l'Association UNSS du Lycée Jérémie de la Rue souhaite pouvoir installer un distributeur de boissons et de nourriture dans le hall du Gymnase Girgenti.

Il présente la convention à intervenir avec cette association qui fixe les modalités de l'installation du distributeur.

Le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité**, la convention de mise à disposition de locaux pour l'installation d'un distributeur de boissons par l'Association UNSS du Lycée Jérémie de la Rue et autorise Monsieur le Maire à la signer.

VIII) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE AVEC ACFAL FORMATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'organisme Acfal-Formation souhaite utiliser une salle en mairie afin d'organiser un atelier Pôle Emploi.

Il présente la convention à intervenir qui fixe la participation financière à 6H la demi-journée d'utilisation.

Le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité**, la mise à disposition d'une salle à Acfal-Formation et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

IX) QUESTIONS DIVERSES

IX a) MOTION POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA TNT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la motion suivante considérant les difficultés que rencontrent les charliendins dans le cadre du passage à la TNT :

« Par l'intermédiaire du Groupement d'Intérêt Public France Télé Numérique, le Ministère de la Culture et de la Communication, se décerne, dans son message en date du 17 juin, adressé aux élus de la ville de Charlieu, un auto satisfecit en des termes élogieux : « 96,4% des téléspectateurs de la Région Rhône Alpes peuvent désormais recevoir les programmes de la TNT par voie hertzienne... »

Les habitants de la ville de Charlieu font sans doute parti des 3,6% de laissés pour compte qui, depuis le 15 juin 2011, date officielle de la mise en œuvre, annoncée à grand renfort de communication médiatique de cette nouvelle technologie qu'est la TNT, ne reçoivent que quelques chaînes épisodiquement.

Malgré de nombreux contacts pris avec les instances de « Tous au numérique » Rhône-Alpes, la situation ne semble pas s'améliorer et la réception reste aléatoire.

Le Conseil Municipal réuni le 28 juillet à 19h 30 en mairie de Charlieu, s'insurge contre cette situation et demande au Ministre de la Culture et de la Communication, autorité de tutelle du GIP France Télé Numérique, de tout mettre en œuvre pour que les habitants de Charlieu, qui par ailleurs payent leur redevance télévisuelle, ne soient plus littéralement spoliés.

Le canton de Charlieu compte parmi ses habitants une forte proportion de personnes âgées, pour qui la télévision reste le seul moyen d'information et d'ouverture sur le monde.

Le Conseil Municipal de la ville de Charlieu compte sur Monsieur le ministre de la Culture et de La Communication pour user de tout son pouvoir pour débloquer la situation et demande que le tarif de la redevance 2011 soit revu à la baisse pour les charliendins. »

Le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité**, la motion qui sera transmise à Monsieur le Ministre de la Culture et de la Communication ainsi qu'à Monsieur le Président du CSA.

IX b) QUESTION DES ELUS MINORITAIRES CONCERNANT L'OFFICE DU TOURISME

Monsieur le Maire fait part de la question des élus minoritaires qu'il a reçu suite à l'absence des élus charliendins au conseil d'administration de l'Office du Tourisme.

Il déplore que la question prenne à parti un conseiller municipal et estime que cela est très malsain.

Concernant la forme, l'annonce quelques jours avant le conseil d'administration de l'absence d'un élu de Charlieu comme membre de droit du CA, contrairement aux pratiques antérieures, a entraîné cette réaction précipitée et certainement maladroite. Monsieur le Maire expose que tout malentendu avec l'office de tourisme a été dissipé, Messieurs Quey, ancien président de l'OT et Hamelin, nouveau

président de l'OT, ayant été rencontrés sur ce point.

Concernant le fond du problème, c'est-à-dire l'absence d'élus charliendins au sein du bureau de l'OT, le nouveau président va entamer une réflexion afin de modifier les statuts de façon à ce que Charlieu, ville Plus Beaux Détours de France, puisse être de nouveau représentée dans cet organisme dans le plus strict respect des statuts.

INFORMATIONS:

Monsieur le Maire fait part des informations suivantes:

- Il a reçu le programme des fêtes de septembre dont il donne lecture.
- Il a reçu un courrier de l'école Sainte Alexandrine qui remercie le Conseil Municipal de lui avoir permis de disposer du bassin scolaire et qui renouvelle sa demande pour l'année prochaine
- Il a reçu les remerciements de l'ADAPEI pour la subvention de 155€ que le Conseil Municipal lui a allouée.
- Messieurs Ballandras et Poinot-Berthelot ont reçu le 21 juillet dernier, l'auditrice Michelin pour la fédération des Plus Beaux Détours de France. L'audit s'est bien passé dans l'ensemble et nous disposerons du rapport à l'automne prochain.
- Il distribue à l'ensemble des membres du Conseil le Bilan de fréquentation touristique 2010 élaboré par le Conseil Général, document très intéressant pour connaître le niveau de fréquentation de Charlieu.

Monsieur le Maire fait part des événements suivants :

- 14 août 2011 à 8H00: Fête du Beaujolais, 35 attelages de chevaux feront escale place de la Bouverie
- 15 août 2011 à 11H30 : Pot offert par la Municipalité aux campeurs du mois d'août
- 5 septembre à 18H30 : Commission Finances
- 8 septembre à 19H30 en Mairie: Conseil Municipal
- 12 septembre à 19H en Mairie : Commission Travaux

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE,
LA SEANCE EST LEVEE A 21H15